

Francis FAGNON opine sur le droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin

Accès à l'eau et à l'assainissement : Etat des lieux et perspectives

Pour la 10^e célébration du Droit à l'eau et à l'assainissement, Francis FAGNON fait le bilan et émet des propositions

Interview réalisé par Megan Valère SOSSOU

Le 28 Juillet 2020, le monde entier célébrait le dixième anniversaire de la journée du droit à l'eau et à l'assainissement. En prélude à cette célébration nous recevons un acteur de ce domaine très sensible pour les populations rurales qu'urbaines.

Veillez bien vous présenter cher monsieur.

Je suis Francis FAGNON, Ingénieur Environnementaliste, Vice président National du Réseau Béninois du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau et membre actif de plusieurs OSC.

Vous qui êtes un acteur remarquable du domaine de l'eau et de l'assainissement, dites nous quelle appréciation faites vous de la situation actuelle du droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin ?

Je voudrais rappeler que l'eau et l'assainissement sont indissociables mais toutes fois, pour régler les questions de discriminations de l'assainissement de base, le Droit à l'eau est devenu un droit distinct du Droit à l'Assainissement.

Ainsi, opiner sur l'état du Droit à l'Eau et à l'Assainissement au Bénin, nous emmène à apprécier le niveau de réalisation de l'ODD 6 car au regard des principes ou exigences de ce Droit , reconnu en juillet 2010 par les Nations Unie, on note une forte similitude avec l'ODD 6 , « Accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable d'ici 2030 », qui n'est rien d'autre que la matérialisation du Droit à l'eau et à l'assainissement.

De façon générale, le Bénin peine à couvrir au plan national

un taux de 45 % d'effectivité du Droit à l'eau et à l'Assainissement et je rappelle que dans ses 45 % la couverture en disponibilité de l'eau en milieu rural et urbain à elle seule fait près de 70 %.

Pourquoi le droit à l'eau et à l'assainissement est un droit fondamental ?

Le droit à l'eau et à l'assainissement puise tout son fondement dans le droit de l'homme car l'Eau est la vie et la vie est une chose sacrée qu'il faut protéger contre toute nuisance. Aucun humain ne peut s'en passer. L'eau est au coeur de tout développement, au coeur de l'environnement, tout comme le droit de faire ses besoins aisément.

A vous suivre, il y a certainement des défis à relever pour la jouissance effective des communautés du droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin.

Absolument, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour l'effectivité du Droit à l'Eau et à l'assainissement au Bénin. Si au 21^{ème} siècle, des gens continuent de boire l'eau des marigots, des fleuves et autres, c'est bien grave. Au regard des différents enjeux, l'eau et l'assainissement sont considérés comme des droits inaliénables pour tous. Des zones restent encore non atteintes comme le village sankpiti dans la commune de Djidja où les populations s'abreuvent encore avec l'eau du fleuve, à Okoutagba dans la commune de Bantè, c'est pareil. A bemberekè, dans certains villages aussi, nous avons de ses problèmes là. Tout ces constats viennent compromettre les efforts consentis dans l'effectivité de ce droit.

Quel message aviez vous, à l'endroit des décideurs politiques notamment le l'exécutif ?

Que le gouvernement commence par régler les questions de l'hygiène et de l'assainissement au même titre que celui des investissements dans l'Eau, car Il ne s'est à rien qu'on investisse des milliards pour que l'eau soit disponible en zone urbaine alors que les populations rurales s'approvisionnent encore en eau malpropre. Il urge d'augmenter la dotation budgétaire au secteur de l'hygiène et de l'assainissement pour prévenir les maladies infectieuses ou hydriques et parasitaires. Egalement, d'aménager et valoriser

les puits artésiens sur l'ensemble du territoire national cela pourrait contribuer à la jouissance complète de ce droit.

Que direz-vous en guise de conclusion ?

Pour conclure cet entretien, je voudrais simplement nous rappeler que le Droit à l'eau et à l'assainissement ne sera effectif que si nous jouons notre partition en évitant les surtaxes de l'eau en milieu rural qu'en milieu urbain, en travaillant à rendre l'eau disponible, salubre et de qualité acceptable, accessibles physiquement, financièrement et sans danger aucun à tous. Et c'est la raison de notre combat.

Monsieur Francis FAGNON, nous vous remercions de votre disponibilité

C'est moi qui vous remercie cher Journaliste.
Actualité Ecocitoyenneté Durabilité